

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 juillet 2026

SPORT PROFESSIONNEL - (N° 3057)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 4

AMENDEMENT

présenté par
Mme Riotton, M. Duparay et M. Belhaddad

ARTICLE 9 A

Substituer à l'alinéa 21 les huit alinéas suivants :

« 4° L'article L. 122-15 est ainsi modifié :

« a) Le premier alinéa est ainsi modifié :

– les mots : « convention prévue » sont remplacés par les mots : « ou les conventions prévues » ;

– le mot : « entre » est remplacé par le mot : « entrent » ;

– le mot : « son » est remplacé par le mot : « leur » ;

« b) Le second alinéa est ainsi modifié :

– au début les mots : « Elle est réputée approuvée » sont remplacés par les mots : « Elles sont réputées approuvées » ;

– le mot : « sa » est remplacé par le mot : « leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.